

Prise de parole,

Séance extraordinaire du conseil municipal de Mont-Tremblant

18 juin 2026

Monsieur le maire, Pascal De Bellefeuille,

Je demande la parole pour une question de privilège.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, je tiens à déclarer que je n'ai participé, à aucun moment, aux discussions entourant les demandes **2026-PIIA-127** concernant l'allée d'accès résidentielle des lots associés aux adresses 121, rue Franceschini, 121-123 rue Cuttle et 142 rue Cuttle, ainsi que **2026-PIIA-128** concernant l'allée d'accès commerciale du 121-123 rue Cuttle. Ces demandes sont directement liées au projet immobilier LAGO.

Il y a un peu plus de six ans, soit le 17 février 2020, les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient l'approbation :

- de la demande de dérogation mineure **2020-DM-001** visant la démolition de l'Hôtel du Lac et la reconstruction d'un complexe hôtelier;
- de la demande **PIIA-2019-309** relative au projet LAGO Lac Tremblant, notamment dans les secteurs des terrains en pente, des flancs et sommets de montagne ainsi que du ravage de cerfs de Virginie.

Le 9 mars 2020, le conseil municipal adoptait ces recommandations et autorisait notamment une réduction importante des espaces naturels protégés, permettant qu'ils représentent seulement 13 % plutôt que 30 % dans une zone et 25 % plutôt que 70 % dans une autre.

Ces décisions, combinées aux dossiers de Gray Rocks (Golf Labelle, montagne Gray Rocks et bord du Lac Ouimet, de la Plage et Tennis ainsi qu'à plusieurs projets de construction de bâtiments de trois étages dans le Village, ont provoqué une onde de choc sans précédent dans notre communauté. Elles ont suscité une mobilisation citoyenne exceptionnelle et entraîné de nombreux recours judiciaires impliquant des citoyens, des syndicats de copropriété, des entreprises et divers groupes concernés.

Je rappelle ces faits aujourd'hui parce que les dossiers inscrits à l'ordre du jour concernent les mêmes adresses civiques et s'inscrivent dans la continuité de décisions qui ont profondément marqué notre collectivité.

Pour mémoire, et ne comprenant toujours pas pourquoi la Ville a choisi d'agir avec autant de précipitation en proposant, lors de la séance extraordinaire du 29 mai dernier, le règlement **(2026)-102-85** relatif à la préservation des espaces naturels, puis, le 8 juin

2026, le règlement **(2026)-106-32** créant le secteur 34 dans le cadre des PIIA, alors même que nous sommes engagés dans une refonte complète de notre plan d'urbanisme dont la mise en œuvre est prévue pour la fin de 2026 ou le début de 2027, j'ai voté contre ces modifications.

Et si c'était à refaire, je voterais de nouveau contre.

Je l'ai fait pour trois raisons fondamentales :

1. Parce que notre rôle d'élu est d'abord de représenter les intérêts de l'ensemble de la population;
2. Parce que nous avons la responsabilité de proposer une vision cohérente et durable pour l'avenir de Mont-Tremblant;
3. Parce que la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens doit toujours primer sur les intérêts particuliers.

Je crois profondément que la première responsabilité d'une ville est de protéger sa population.

Chaque matin, des résidents se réveillent avec, devant eux, l'immeuble LAGO.

Ce qui devait être présenté comme un complexe hôtelier remplaçant un hôtel de 13 chambres est devenu un bâtiment de 72 unités de condominium. Un projet dont l'ampleur n'a aucune commune mesure avec celle du bâtiment qu'il a remplacé.

À l'époque, j'ai cru que la Ville prendrait en considération les préoccupations des résidents. J'ai cru que l'intérêt collectif prévaudrait. Je me suis trompé.

J'ai vu disparaître un milieu humide.

J'ai vécu des mois de dynamitage intensif qui ont transformé de façon irréversible une partie de la montagne.

J'ai vu apparaître des fissures dans les murs des condominiums.

J'ai vu la vue sur le lac être obstruée.

J'ai vu la circulation s'intensifier considérablement sur la rue Cuttle.

Et j'ai constaté le non-respect de plusieurs engagements pris envers les voisins.

Cette expérience m'a profondément marqué.

C'est pourquoi je me suis engagé à faire en sorte que personne d'autre n'ait à vivre ce que des dizaines de résidents du chemin de Lac-Tremblant-Nord ont vécu au cours des dernières années.

Je prends la parole aujourd'hui non pas pour raviver les divisions ni pour critiquer gratuitement.

Je prends la parole parce que je me suis présenté aux dernières élections avec la ferme intention de défendre les intérêts de la population de Mont-Tremblant.

Je crois que notre avenir ne doit pas être dicté par les intérêts de compagnies à numéros qui, dans quelques années, auront peut-être disparu.

Je crois que Mont-Tremblant possède un potentiel exceptionnel.

Mais ce potentiel doit être développé avec vision, avec prudence et avec respect.

Nous devons bâtir une ville à échelle humaine, une ville qui protège son environnement, qui respecte ses quartiers, qui offre des services de qualité et qui demeure, avant tout, un milieu de vie.

Ne répétons pas les erreurs du passé.

Nous n'avons qu'à observer ce qui s'est produit dans certaines municipalités des Laurentides pour comprendre qu'une croissance mal planifiée peut rapidement faire perdre à une communauté ce qui faisait sa force et son identité.

L'avenir de Mont-Tremblant mérite mieux.

Et il mérite que nous ayons le courage d'apprendre de notre histoire.

Jean-Luc Trahan,

Conseiller municipale, district Station Mont-Tremblant-lac Ouimet